

Le PTZ 2016 en Corse by Corsica Finances

Quel est le montant maximum d'une opération dans le cadre d'un PTZ ?

Les nouvelles dispositions du PTZ méritent d'être développées car elles permettent désormais d'élargir les personnes et les opérations au Prêt à taux 0 dans le cadre d'un crédit immobilier pour accéder à la propriété en tant que primo accédants.

Pour une acquisition, le montant maximum de l'opération est égale à 9 fois le revenu fiscal de référence du foyer et selon la zone du PTZ

Mais le calcul du PTZ sera basé sur un plafond qui varie lui aussi selon la zone

En Corse nous avons 3 zones de PTZ

Zone A = Ajaccio Porto Vecchio Bonifacio

Zone B1 = Bastia et son Agglomération, Calvi, Ile Rousse, Communes de la Plaine Orientale, et de la Région Ajaccienne

Zone B2 = Corte, les Zones Rurales

A titre d'exemple, nous prenons une famille de 4 personnes qui désire acheter un grand appartement avec des salaires confortables et qui ont recours à un crédit immobilier pour financer leur opération.

En zone A :

Pour cette famille ne dépassant pas **74 000 € de revenu fiscal** de référence

Le montant maximum de l'acquisition sera de **660 000 €**

Le montant de son prêt à taux zéro dans le cadre d'un crédit immobilier sera de **120 000 €**

En zone B1 :

Pour cette famille ne dépassant pas **60 000 € de revenu** fiscal de référence

Le montant maximum de l'acquisition sera de **540 000 €**

Le montant de son prêt à taux zéro dans le cadre d'un crédit immobilier sera de **108 000 €**

En zone B 2 :

Pour cette famille ne dépassant pas **54 000 € de revenu** fiscal de référence

Le montant maximum de l'acquisition sera de **480 000 €**

Le montant de son prêt à taux zéro dans le cadre d'un crédit immobilier sera de **88 000 €**

Christian ALBERTINI